La séance de la Chambre

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

M. Marius Moutet énumère les faits qui ont donné lieu à des inculpations et il en dresse un statistique. Le rapporteur s'élève contre les peines de prison sans sursis prononcées par le Tribunal de Clermont-Ferrand contre les secrétaires de syndicats.

Il proteste contre la détention préventive qu'ont subie certains grévistes pour faits de grève. (Appl. soc. et com.).

« Les grévistes, dit-il, ne doivent pas être traités comme des condamnés de droit commun. Dans l'ensemble, la manifestation du 30 novembre fut calme et digne. La répression excessive ne serait pas admissible. (Appl. extrême gauche).

» La Commission de législation civile estime qu'il y eut un malentendu entre la classe ouvrière et le gouvernement. Le gouvernement n'a voulu que rétablir l'ordre. Il doit le prouver, le calme revenu, en faisant preuve de clémence ». (Applaudissements à l'extrême gauche).

Le rapporteur expose que la Commission a exclu du bénéfice de l'amnistie le vol, le recel, les violences ayant entraîné une incapacité de travail de plus de 20 jours.

M. Marius Moutet parlant ensuite de la grève de certains fonctionnaires et agents de l'Etat, estime que leur manifestation n'a pas troublé les services publics. Il s'élève contre les renvois pour faits de grève de certains ouvriers.

« Il s'agit dans de nombreux cas de renvois systématiques. N'avait-on pas préalablement dressé des listes de « suspects ». (Appl. ext. gauche).

» Les poursuites de droit commun ne devraient pas, pour les employeurs, prendre le caractère d'une guerre de revanche contre la classe ouvrière, dont la grève du 30 novembre servirait de prétexte ». (Appl. soc. com.).

M. Marius Moutet proteste contre les embauchages de nouveaux ouvriers en remplacement de pères de famille injustement jetés sur le pavé. « Les inspecteurs du travail devraient empêcher ces faits scandaleux ». (Appl. nombreux bancs).

M. Marius Moutet examine ensuite le contre-projet de M. Emile Perrein qui comporte la grâce amnistiante, amnistie facultative accordée par le gouvernement par voie de décret.

« On s'en remet ainsi à l'arbitrage gouvernemental. Le contre-projet est muet sur les sanctions appliquées aux fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Etat. Le contre-projet de M. Perrein ne peut être considéré que comme un moyen de transaction si la proposition de loi était repoussée »

M. Moutet estime que le vote du contre-projet apparaîtrait comme une sorte de parade parlementaire, à laquelle le gouvernement ne devrait pas s'associer. Le Garde des Sceaux a déclaré que le vote de la proposition de loi n'apporterait pas l'apaisement. Sans doute craint-il que la classe ouvrière puisse penser qu'elle a remporté un succès sur le gouvernement.

M. PITOIS. — Les vacances de la légalité ? (Appl. droite).

M. MOUTET s'étonne que les factieux n'aient été condamnés qu'à de simples amendes, tandis que les ouvriers étaient victimes de sanctions bien plus graves. Les républicains sont inquiets de cette inégalité de traitement.

En terminant, M. Moutet souligne que le réveil des énergies nationales exige l'esprit de concorde civique et exclut l'esprit de répression.

M. PARMENTIER

M. PARMENTIER, Féd. rép. (Nord), soutient la question préalable. Il critique du point de vue juridique les dispositions de la proposition Gouin et lui reproche surtout de réintégrer les fonctionnaires sans réintégrer les ouvriers, puis il affirme que les condamnations prononcées dans le Nord pour violences ont été légères.

M. VALENTIN, socialiste (Nord) reconnaît que les décisions de justice étaient modérées, il a seulement protesté contre la détention préventive.

M. MARCHANDEAU fait remarquer que le Ministère de la Justice n'a donné aucun ordre aux magistrats, toutefois il n'a pas été insensible à certains arguments d'humanité et a fait preuve de la modération qui s'imposait au gouvernement.

M. PARMENTIER demande au gouvernement d'être généreux et d'user du droit de grâce et attaque, en terminant le syndicalisme politique.

M. Parmentier retire la demande de question préalable.

M. DROUOT (Haute-Saône) compare la proposition de la Commission, le contre-projet de M. Perrein et celui qu'il a déposé lui-même. Ce dernier prévoit que dans les trois mois de la promulgation de la loi, les grévistes condamnés pourront solliciter l'octroi, par décret individuel d'une grâce amnistiante.

M. Drouot souligne que le gouvernement doit garder toute son autorité.

M. BADIE, radical (Hérault) déclare que la Chambre en votant le contre-projet Perrein, prouvera qu'elle est opposée à toute répression, qu'elle souhaite l'apaisement. Il ne faut pas, pour l'avenir ruiner l'idée que des sanctions suivront la rupture du contrat de travail.

La Chambre décide de renvoyer la suite de la discussion à vendredi matin. La séance est levée à 11 h. 55.

OUVERTURE ET ANNULATION DE CRÉDITS SUR L'EXERCICE 1938

La séance est ouverte, à 15 h. 05, sous la présidence de M. Ducos, vice-président. Au banc du gouvernement, M. Paul Reynaud ministre des Finances, M. Jules Jullien.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant : 1) ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1938, au titre du budget général et des budgets annexes ; 2) approbation de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921.

M. JAMMY SCHMIDT, rapporteur général, fait savoir à ses collègues qu'il s'agit d'un collectif de régularisation de dépenses budgétaires régulièrement décidées en exécution des dispositions législatives (1 197 367 987 fr de crédits accordés, 9 133 000 fr de crédits annulés).

La commission des finances présente seulement au vote de la Chambre une disposition spéciale, tendant à la titularisation des auxiliaires permanents. Cette réforme, promise depuis longtemps, ne doit pas être retardée.

M. DUVAL

M. Alexandre DUVAL (Eure), Féd. Rép., examine successivement les différentes dispositions agricoles du collectif. Il insiste d'abord sur la nécessité de mettre en valeur toutes parties de notre territoire. Il s'occupe de notre participation aux dépenses du Comité consultatif du blé à Londres.

M. Alexandre DUVAL traite ensuite brièvement la question du prix du blé et du stockage.

Il a demandé à être entendu à ce sujet par la commission de l'agriculture. Le député de l'Eure critique certaines dispositions de la loi qui lui semblent draconiennes pour les cultivateurs.

M. DU LUART s'associe aux paroles de M. Duval et signale que l'administration a fait dresser des procès-verbaux à des cultivateurs qui avaient écrasé du blé chez eux pour nourrir leurs enfants.

M. DENAIS

M. DENAIS s'inquiète notamment de la titularisation prévue aux auxiliaires permanents et voudrait la voir subordonnée à un examen donnant toute garantie. Il craint par ailleurs que les administrations ne débauchent avant cinq ans leurs auxiliaires pour échapper à la titularisation de ceux-ci.

M. PINELLI propose qu'on fixe à cinq ans le temps au bout duquel un employé temporaire deviendrait un auxiliaire et pourrait être titularisé.

M. BONTE proteste contre des expulsions et des poursuites exercées contre des chômeurs pères de famille nombreuse. M. CASTAGNET (Cher) critique le système des patentes tel qu'il est actuellement appliqué aux artisans.

M. ELBEL (Vosges) insiste sur l'intérêt national que présente l'utilisation du gaz des forêts et signale plusieurs lacunes dans l'organisation économique du pays en vue de la guerre, notamment pour les comptoirs d'achats.

Les crédits pour l'Aviation

A propos des crédits de 14 millions attribués au ministère de l'Air, M. PILLOT fait le procès de l'industrie aéronautique qui continue la spoliation des deniers de l'Etat.

M. BERENGER demande qu'on ne revienne pas à l'erreur du stockage et il voudrait une meilleure répartition des commandes pour que la semaine de 45 heures soit justifiée dans toutes les usines. Il souhaite enfin un choix judicieux entre appareils français et étrangers.

M. GUY LA CHAMBRE

M. LA CHAMBRE déclare que le gouvernement s'expliquera devant les trois commissions de défense nationale et à la Chambre, si un débat public est jugé nécessaire. Les critiques faites au sujet des achats d'avions à l'étranger ne sont pas fondées, ces achats n'ayant porté que sur les surplus des possibilités de l'industrie française. Quant à l'industrie française un chiffre démontre sa situation. Pour le mois actuel, la production des avions de guerre dépasse 90 appareils, elle dépassera bientôt 100 appareils.

Sur les chapitres du ministère du Travail, MM. HARTMANN et MICHELS s'inquiètent du fonctionnement des caisses de chômage, les crédits prévus pour les subventions étant insuffisants.

M. Hartmann réclame une revalorisation des salaires des ouvriers des forêts domaniales.

M. Louis MARIN s'indigne de l'annulation de vingt millions de crédits pour les écoles primaires, alors que certaines classes ne sont pas ouvertes faute d'argent.

M. DE DIESBACH parlant sur l'art. 18 qui prévoit la titularisation des auxiliaires permanents attire l'attention du ministre sur les auxiliaires départementaux.

M. HARTMANN expose les conditions dans lesquelles la réforme pourra être réalisée selon le vœu de la Chambre conformément à un texte déjà voté par celle-ci.

M. JAMMY-SCHMIDT. — Le Sénat a déjà repoussé cet amendement tandis que celui que nous présentons aujourd'hui, d'accord avec la Fédération des fonctionnaires permettra d'aboutir.

M. Valière, président de la commission parle dans le même sens.

L'article 18 et l'ensemble du projet sont adoptés.

LA PROROGATION DE LA LOI DE DEUX ANS

Le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi ayant pour objet de proroger les dispositions de la loi du 17 mars 1936.

M. DES ISNARDS, rapporteur, rappelle que cette loi a prévu que pendant les classes creuses, les contingents seraient maintenus sous les drapeaux un an au-delà de la durée prévue par la loi de 28. Cette dispositions est applicable pour la dernière fois au contingent à incorporer en octobre 1939. Il s'agit de savoir si nous reviendrons à la loi d'un an.

Dans son rapport, en 1935, M. Senac remarquait que le projet répondait à une double préoccupation : Compenser les années creuses et parer au danger constitué par le réarmement intensif de l'Allemagne. La première de ces préoccupations va disparaître, mais la seconde s'aggrave de jour en jour, d'autant qu'aujourd'hui il faut faire face à toute éventualité sur la frontière des Alpes, comme sur le Rhin, sans parler de l'Afrique du Nord.

L'armée allemande est passée à 900.000 hommes avec 41 divisions ; notre armée métropolitaine ne comprend, elle, que 450.000 hommes et 28 divisions, et encore en y faisant entrer des unités de forces mobiles, susceptibles d'être absorbées par les besoins de défense de notre empire d'Outre-Mer (témoins les deux bataillons de tirailleurs sénégalais envoyés à Djibouti).

Il faut désormais, remarque l'orateur, faire aussi entrer en ligne de compte les forces italiennes approximativement égales ou supérieures à nos forces et qui comprennent 38 divisions. Notre organisation militaire doit être étayée pour faire face à cette menace. Il faut nous orienter vers une armée de 540.000 à 550.000 hommes, soit un accroissement de 100.000 hommes qui paraît devoir être atteint dans un délai de quelques années.

Les besoins de la D. C. A. et de l'armée de l'Air

Il faut prévoir un renforcement indispensable à la D. C. A. et à l'armée de l'air. La France a six régiments de D. C. A. avec des effectifs de 6.000 hommes contre 36 régiments et 70.000 hommes en Allemagne. L'armée de l'air a droit à 77.000 hommes pour l'année 1940, au cours de laquelle doit s'achever le plan V (2 617 avions), les besoins s'élèveront à 83.700 hommes.

Si le nombre d'avions du plan V est accru, il faudra également accroître le personnel, ainsi pour 5.000 avions, il faudrait un effectif de 111.000 hommes.

Au cours des années creuses, on s'est trouvé dans l'obligation d'incorporer chaque année plus d'un contingent entier ; pour revenir à l'incorporation à 21 ans, on sera forcé de ne pas incorporer chaque année la totalité du contingent et d'établir un système d'abattement permettant de libérer par anticipation les catégories les plus intéressantes : Militaires mariés, veufs, pères de famille, aînés de cinq enfants, orphelins de guerre, soit 40.000 hommes.

M. Des Isnards souhaite que la Chambre adopte unanimement ce projet.

L'ensemble du projet est adopté

M. DEWEZ, communiste, déclare que la force d'une armée ne se mesure pas à la durée du temps de service. Il dénonce certaines discriminations faites entre jeunes soldats communistes, cagoulards et membres du P. P. F.

Les articles du projet sont adoptés sans autre débat. Ils établissent :

Art. 1er. — Les deux premiers articles de la loi du 17 mars 1936, modifiée le 19 juin 1937, sont étendus aux contingents incorporés en 1940 et ensuite.

Art. 2. — Le ministre de la Défense nationale pourra ainsi organiser le retour progressif à l'incorporation à 21 ans et incorporer les appelés aux époques les plus favorables.

Art. 3. — Dans la mesure du possible le ministre pourra libérer par anticipation certaines catégories de militaires maintenus sous les drapeaux en application de l'article 1er, libération portant dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Art. 4. — Le ministre pourra procéder aux aménagements d'effectifs et aux mesures de réorganisation rendues nécessaires par l'application des articles précédents.

Art. 5. — Les dispositions de cette loi sont applicables en Algérie, dans les colonies, protectorats et territoires sous mandat.

L'ensemble du projet est adopté.

LE NUMÉRO 893 DU

Réveil Illustré

EST PARU

Sommaire :

Un conte :
ON A PERDU...

L'HARMONIE MUNICIPALE DE TOURCOING

FRANÇOISE ROSAY DANS UNE CAGE... AVEC DES TIGRES !

Un roman-cinéma :
J'ÉTAIS UNE AVENTURIÈRE

SA PAGE DU TRICOT — —
SES NOMBREUX DESSINS
— HUMORISTIQUES — —
SES MAGNIFIQUES ROMANS
etc..., etc...

DEMANDEZ LE

Réveil Illustré

A TOUS NOS VENDEURS

20 pages : 50 cent.

MODIFICATION DU RÉGIME DE RECRUTEMENT DES RÉSERVES

Le Gouvernement demande la discussion du projet de loi modifiant la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée, entraînement des réserves qui sont tenues à 9 ou 10 semaines d'exercices en quatre périodes, sauf les hommes affectés à la défense des frontières terrestres et à la défense contre aéronefs.

Selon le rapporteur, le système actuel ne permet pas la répartition des semaines d'instruction en période de durée logique.

Tout en ne modifiant nullement la durée des périodes, les dispositions prévues concernent la répartition de ces dix semaines selon des modalités à déterminer par le ministre. Ainsi, celui-ci pourra convoquer à des périodes plus fréquentes, mais plus courtes. Elles ne seront en aucun cas supérieures à 21 jours, mais pourront s'échelonner de un jour à trois semaines.

La seconde partie du projet a trait à l'instruction des cadres. Des avantages divers sont accordés aux officiers et sous-officiers assistant aux cours de perfectionnement. Un caractère obligatoire revêtira désormais les cours de perfectionnement pour les officiers de réserve appartenant à la disponibilité et à la première réserve (à peu de choses près ceux qui ont moins de 40 ans) et pour les sous-officiers des douze premières classes de la réserve.

Cette instruction comprendra annuellement la participation à douze séances d'une demi-journée qui pourront être bloquées. La sanction serait une convocation à une période supplémentaire d'une durée égale au nombre de séances manquées. L'autorité militaire aura une latitude plus grande pour tenir compte de toutes les situations. Il s'agit d'un effort sérieux demandé aux gradés, mais le projet utile à la défense nationale sera voté à l'unanimité.

La discussion générale est close.

M. BERNIER, au nom de la Commission des finances, propose qu'un crédit de 60 millions soit inscrit pour les dépenses de l'exercice en cours.

M. DALADIER remercie la Commission. Il ne s'agit que d'une loi organique et le Gouvernement devra modeler son action sur les circonstances internationales. Il aurait mauvaise grâce à refuser les crédits votés par la Commission et il demande à la Chambre d'imiter leur unanimité.

L'amendement Bernier, les quatre articles et l'ensemble du projet sont adoptés à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h. 30.

Prochaine séance jeudi matin pour la discussion du projet sur la retraite des vieux travailleurs.

La Loterie Nationale

L'émission de la tranche des Parfums s'ouvrira vendredi

Paris, 31. — L'émission de la tranche des Parfums (3e tranche 1939) s'ouvrira vendredi prochain. Cette tranche, identique à la précédente, sera limitée à un million 500.000 billets et comportera 198.686 lots.

LE Dr PAGNIEZ, originaire de Cambrai, a été élu membre titulaire de l'Académie de Médecine

Paris, 31. — L'Académie de Médecine par 61 voix sur 68, a élu membre titulaire le docteur Pagniez. Fils d'un magistrat de **Douai**, il est né en 1873 à **Cambrai**.

Clinicien et homme de laboratoire, il s'est consacré à l'hématologie aux maladies du système nerveux et aux maladies humorales.

REMIS DE SON ACCIDENT DE CHASSE. L'EMPEREUR D'ANNAM A REGAGNÉ HUÉ

Saïgon, 31. — Après un séjour de plus d'un mois à Saïgon, où elle était venue pour suivre un traitement à la suite de son accident, Sa Majesté Baodaï est repartie, ce matin, à 7 h. 30, à bord d'un avion militaire, pour Hué.

LA DÉCLARATION DE M. CHAMBERLAIN AUX COMMUNES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

On ne s'attendait pas qu'aucune des deux parties acceptât tous les arguments et points de vue émis par l'autre, mais bien que nous n'ayons pu nous déclarer en accord sur tous les points, nous avons atteint notre but, puisque lorsque les conversations furent terminées, chaque partie connaissait plus clairement qu'auparavant le point de vue de l'autre. A aucun égard nos entretiens n'ont eu le caractère d'une conférence ou de négociations officielles, nos discussions ont un caractère d'exploration non officielle.

« M. Mussolini serait heureux d'employer son influence en faveur de la paix »

Je n'hésiterai pas à donner à la Chambre l'impression générale que je conserve de nos conversations.

M. Mussolini a avant toutes choses et principalement précisé que la politique de l'Italie était une politique de paix et qu'il serait heureux d'employer son influence en faveur de la paix si la nécessité en apparaissait à un moment quelconque.

L'Italie, ajoute M. Chamberlain — qui précise par ailleurs qu'il fournit tous ces détails avec le consentement de M. Mussolini et du comte Ciano — désire la paix à tous les points de vues, celui de la stabilité générale de l'Europe n'étant pas le moindre. Rappelant la preuve de son désir de paix donnée en septembre dernier par M. Mussolini, M. Chamberlain ajoute : Il était par conséquent excellent de l'entendre assurer que l'on pourrait de nouveau compter sur ses services en cas de nécessité.

L'axe Rome-Berlin

Nos hôtes ont également précisé que l'axe Rome-Berlin était un point essentiel de la politique étrangère italienne, mais que cela n'impliquait pas l'impossibilité, pour l'Italie, d'entretenir les relations les plus amicales avec la Grande-Bretagne et avec les autres puissances, quand les circonstances seraient favorables, ni que des bonnes relations ne fussent pas possibles entre l'Allemagne et la France. De notre côté, nous avons également précisé qu'une étroite coopération entre la Grande-Bretagne et la France était la base de la politique britannique.

L'accord anglo-italien

En ce qui concerne la Méditerranée, M. Mussolini a exprimé la satisfaction que lui causaient les termes de l'accord anglo-italien et a répété solennellement que l'intention de l'Italie était d'observer loyalement ses obligations en vertu de cet accord.

Rappelant qu'à la veille du voyage de Rome un échange d'informations militaires avait eu lieu en vertu dudit accord, le premier ministre ajoute : Nous avons décidé de procéder immédiatement à des discussions mutuelles en vue de l'ajustement des frontières entre l'Afrique orientale italienne d'une part et le Soudan et les territoires adjacents d'autre part, comme le prévoyait le protocole de l'accord anglo-italien en ce qui concerne le Soudan, le gouvernement égyptien participera naturellement aux prochaines négociations.

Les relations franco-italiennes

Nous n'avons pas dissimulé notre regret de l'évolution récente des relations entre l'Italie et la France.

Il nous est apparu clairement dans la suite des discussions que la grande barrière entre la France et l'Italie était la question espagnole et que tant que la guerre civile ne serait pas terminée des négociations entre les deux pays seraient probablement sans résultat.

En même temps M. Mussolini a souligné que lorsque le conflit espagnol serait terminé, l'Italie n'aurait rien à demander à l'Espagne et au cours de plus amples discussions avec le ministre des Affaires étrangères sur ce point, le comte Ciano a réaffirmé spontanément l'assurance déjà donnée au gouvernement britannique que l'Italie n'avait aucune ambition territoriale sur une portion quelconque du territoire espagnol.

M. Mussolini n'a pas hésité à émettre l'opinion que les droits de belligérants devraient être immédiatement octroyés au général Franco, mais a répété qu'il était disposé à s'en tenir au plan britannique accepté par le Comité de non-intervention.

La garantie à la Tchécoslovaquie

En ce qui concerne la garantie à la Tchécoslovaquie, M. Mussolini a indiqué qu'en principe il était prêt à accepter l'idée d'une garantie des frontières de la Tchécoslovaquie contre une agression non provoquée.

Mais il a estimé que trois questions devaient être réglées d'abord : la constitution de la Tchécoslovaquie elle-même, l'établissement de sa neutralité et la délimitation de ses frontières.

Le désarmement

Nous avons eu une discussion utile au sujet du désarmement d'où il est apparu que M. Mussolini était partisan d'aborder la question par une limitation qualitative à titre de première mesure et lorsque les conditions seraient plus favorables à une telle discussion.

Nous sommes convenus de rester en contact au sujet de l'évolution future de cette question.

En ce qui concerne le problème juif il est apparu que M. Mussolini voyait là une question internationale qui ne pouvait être réglée par aucune nation isolée et qui devait être traitée largement.

La visite au Saint-Siège

Aucun compte rendu de notre visite ne serait complet sans une référence à notre réception par le pape et le cardinal secrétaire d'Etat du Vatican, le 13 janvier.

Ce fut un privilège que nous n'oublierons pas facilement que d'entendre des lèvres mêmes de Sa Sainteté, l'expression de l'admiration et de l'affection qu'elle éprouve pour Leurs Majestés, le roi et la reine et pour les peuples de l'Empire britannique. Nous ne pouvons davantage douter de la sincérité et de la profondeur des préoccupations de Sa Sainteté au sujet de nombreux problèmes qui troublent actuellement la paix de l'Europe et la conscience de l'humanité.

Nous avons été profondément émus par le courage et l'humanité qui inspirent son attitude et ses conceptions.

M. Attlee demande le droit, pour le peuple espagnol de se procurer des armes et des munitions

Après la déclaration faite par M. Chamberlain à l'heure des questions sur un voyage en Italie, le débat proprement dit sur les affaires étrangères a été ouvert par M. Attlee, chef de l'opposition travailliste, qui souligne l'importance décisive de l'intervention en Espagne, la nécessité vitale d'une Espagne indépendante pour la sécurité de la France et de l'Angleterre et demande le droit pour le Gouvernement espagnol de se procurer armes et munitions.

« Le gouvernement britannique reste fidèle à la non-intervention »

Le premier ministre, répondant à M. Attlee, rend hommage à l'aide apportée par le Gouvernement français aux réfugiés espagnols, puis affirme à nouveau l'intention du Gouvernement britannique de rester fidèle à la politique de non-intervention.

Estimant que l'intervention du côté gouvernemental devrait être d'une ampleur considérable pour changer l'état de choses actuel, il ajoute notamment : « Je ne considère pas que la situation espagnole soit actuellement une menace pour la paix de l'Europe, mais je suis profondément convaincu que si nous abandonnions la politique de non-intervention et si une intervention sur une échelle considérable se produisait en faveur du Gouvernement espagnol, cette situation deviendrait alors une menace pour la paix de l'Europe.

« L'Italie nous a assuré qu'elle n'aurait rien à demander à l'Espagne »

M. Chamberlain cite comme preuve de l'impartialité du Gouvernement britannique, dans l'affaire espagnole le fait qu'il n'a pas consenti à donner au général Franco les droits de belligérant.

La raison pour laquelle nous avons refusé les droits de belligérant à Franco, ajoute-t-il, est qu'il ne s'agit simplement d'une guerre civile, mais que la question fut compliquée par l'intervention de puissances étrangères d'un côté ou de l'autre.

En venant au refus de l'opposition de croire aux assurances de MM. Hitler et Mussolini au sujet de leur absence de visées sur l'Espagne, M. Chamberlain déclare : « Le pire moyen d'obtenir d'un homme ayant donné sa parole qu'il la tienne, est de lui dire que vous ne le croyez pas et que vous baserez vos actions sur la conviction qu'il ne tiendra pas sa parole. Je suis certain que M. Attlee se trompe. A Rome, nous avons reçu de nouveau des assurances de MM. Mussolini et Ciano confirmant ce qu'ils nous avaient déjà dit, qu'ils n'auraient rien à demander à l'Espagne après la guerre. Naturellement, nous avons des assurances similaires de M. Hitler.

« Nos relations avec la France sont plus étroites et plus intimes que jamais »

Après avoir fait ressortir l'importance du réarmement britannique et la croissance du prestige britannique à l'étranger, le Premier Ministre affirme que la politique d'apaisement n'a pas fait faillite, mais qu'au contraire elle rencontre un succès grandissant.

Notre visite à Rome a, je l'espère, renforcé le sentiment d'amitié entre l'Angleterre et l'Italie — mais en même temps elle n'a pas affaibli nos relations avec la France. — Nos relations avec la France sont peut-être plus étroites et plus intimes qu'elles ne l'ont jamais été dans le passé et ce qui est plus, elles sont solidement basées maintenant sur une confiance mutuelle qui se multiplie elle-même continuellement. Chacun de nos pays peut considérer non seulement avec calme mais avec plaisir, les amitiés que l'autre se crée et c'est avec la plus grande satisfaction que nous avons lu l'autre jour, la déclaration de l'accord entre la France et l'Allemagne.

« Le discours du Chancelier Hitler n'est pas celui d'un homme qui veut provoquer une crise »

Passant au discours de M. Hitler, dont il n'a pas encore eu le temps d'étudier chaque phrase en détail, M. Chamberlain affirme qu'il en retire néanmoins l'impression la plus nette que ce n'est pas là le discours d'un homme qui se prépare à lancer l'Europe dans une nouvelle crise.

M. Chamberlain note que plusieurs passages du discours de M. Hitler indiquent que la paix est nécessaire pour l'Allemagne, autant que pour les autres pays, il exprime de nouveau la conviction qu'il n'existe aucune question qui ne soit susceptible d'être réglée par voie de conversations et discussions internationales.

Il fait cependant une réserve : Il est inutile d'entamer des discussions en vue du règlement général des différends de la satisfaction des aspirations et de la suppression des griefs, si l'atmosphère n'est pas favorable. C'est-à-dire si ceux qui viennent à la table de la conférence ne sont tous convaincus que tous leurs autres partenaires veulent la paix et n'ont aucun dessein sinistre dans l'esprit.

Après cette longue période d'incertitude et d'anxiété en Europe, conclut le Premier Ministre, la confiance ne peut être aisément ni rapidement rétablie. Je dis par conséquent que ce que nous voulons, ce ne sont pas seulement des paroles indiquant un désir de paix mais avant de pouvoir entreprendre un règlement définitif, un témoignage concret du désir d'aboutir à un accord en vue, sinon du désarmement du moins de la limitation des armements.

A ce moment et si nous pouvons trouver un esprit correspondant au nôtre ailleurs, je sais que ce pays ne restera pas inactif et nous serons prêts à apporter notre contribution à l'apaisement général de l'Europe.

Aucune négociation entre la Grande-Bretagne et le Reich n'est actuellement envisagée

Répondant à une question que lui posait à la Chambre des Communes, M. Arthur Henderson, Travailliste, qui lui demandait si le Premier Ministre n'avait reçu aucune réponse à l'appel à la collaboration du Reich contenu dans son discours du 19 décembre dernier, M. Chamberlain a déclaré : J'accueille avec plaisir les passages du discours prononcé hier par le Chancelier Hitler dans lesquels il exprime son désir de voir régner un esprit de confiance mutuelle et de collaboration entre nos deux peuples.

Je tiens à saisir cette occasion a poursuivi M. Chamberlain, pour réaffirmer les sentiments qui sont pleinement partagés par le Gouvernement et la Population de Grande-Bretagne.

Comme la question de M. Henderson faisait allusion à l'ouverture possible de négociations entre l'Angleterre et le Reich le Premier Ministre a ajouté : « Aucune négociation entre les gouvernements allemand et anglais n'est envisagée actuellement. Je suis heureux de noter que des discussions ont eu lieu récemment entre les représentants des deux pays en ce qui concerne diverses questions commerciales ».

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 1er février : Soleil : Lever, 7 h. 24 ; coucher, 16 h. 46 ; Lune : Lever, 13 h. 45 ; coucher, 4 h. 31. Saint du jour : Saint Ignace.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 31 janvier, à 18 h. : Baromètre : 762 mm. 4 ; baisse depuis la veille, à 18 h. 30 : 0 mm. 6 ; Thermomètre : Fronde . + 0.9 ; Minima : — 3.0 ; Maxima : + 2.2 ; Etat hygrométrique : 85 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. 30 : 0 mm. 2 par la neige ; Direction du vent : Nord-Est ; Force : Faible ; Etat du ciel : Pur ; Prévisions pour aujourd'hui : Froid ; Assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord : Ciel dégagé, se couvrant dans la soirée de demain ; Vent de secteur Est, faible, puis Sud-Est modéré. Le minimum de température sera en baisse de 1 à 3 degrés ; Gelées nocturnes et matinales.

LÉGION D'HONNEUR. — Dans la promotion de la Légion d'Honneur qui va paraître prochainement au titre du Ministère de l'Intérieur, nous relevons avec plaisir le nom de **M. René Schœller**, directeur-administrateur des Messageries Hachette, élevé au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur.

Nous prions M. Schœller de trouver ici, l'expression de nos vives et très sympathiques félicitations.

JEUX D'ESPRIT

pour s'amuser en famille...

GRAND TOURISME

En admettant que le problème des voyages interplanétaires soit résolu, combien de temps faudrait-il à un avion, capable de soutenir une vitesse de 500 km. à l'heure, pour accomplir le trajet de la terre au soleil ?

Vous trouverez la réponse plus loin

MADAME GERMAINE DE ROUEN
recevra au BUFFET GARE DE LILLE du 4 au 18 Février inclus. 32340

APRÈS LE DISCOURS DU FUHRER

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Cette réforme qui doit être étendue progressivement à tout le Reich commencera en Autriche. On ne pense guère qu'elle soit achevée avant deux ans et tous les bruits qui ont couru sur la nomination du maréchal Goering comme chancelier du Reich paraissent nettement prématurés, cette nomination si elle a lieu, ne devant intervenir qu'au terme de la réforme administrative indiquée plus haut.

EN ANGLETERRE

« Paroles conciliantes et pacifiques »

Londres, 31. — Le rédacteur diplomatique de la « Presse Association » commente en ces termes le discours de M. Hitler :

« Le discours de M. Hitler, donne une note nettement conciliante et pacifique, au début d'une semaine qui, certains le craignaient, aurait pu amener de nouvelles inquiétudes en Europe.

» Il devrait avoir une influence favorable à la fois sur le tour d'horizon des affaires étrangères que doit faire aujourd'hui M. Chamberlain, à la Chambre des Communes et sur le discours que prononcera M. Mussolini samedi prochain. »

L'alliance germano-italienne

Le « Times » écrit : « Une fois de plus, M. Hitler a mis en avant le traité de Versailles, afin de justifier les actes du Reich au cours de l'année passée. On ne dira jamais à quel point la diplomatie de l'Allemagne nazie a pu tirer de force de ce traité, à quel point elle a pu embarrasser les autres peuples en leur présentant des revendications basées sur le droit.

Une guerre qui n'est ni probable ni imaginable...

» Mais les réclamations qui peuvent être ainsi ne sont pas inépuisables et l'on peut même dire qu'elles sont épuisées depuis l'incorporation de l'Autriche et des régions sudètes. »

Passant à la phrase relative à l'alliance germano-italienne, le « Times » écrit : « M. Hitler a promis un appui militaire complet à l'Italie dans toute guerre qui serait imposée à cette puissance. Une telle guerre n'est ni probable ni même imaginable. En fait, la seule possibilité de guerre serait dans le cas où l'Italie, passant de la menace à l'acte, commettrait une agression contre la sécurité du territoire français. Dans ce cas, du reste, la Grande-Bretagne passerait elle-même aux actes. »

Le rédacteur diplomatique du « Manchester Guardian », fait le commentaire suivant : « Hitler a demandé le retour des colonies plus catégoriquement qu'il ne l'avait jamais fait. Il dit maintenant que le retour des colonies est une question vitale pour le Reich. Pour la première fois il a proclamé de manière absolue l'alliance militaire germano-italienne. »

Jamais, auparavant, il n'avait dit catégoriquement que si l'Italie était attaquée, peu importe par qui ou comment, elle aurait l'appui complet de l'Allemagne.

Tels sont les deux principaux points d'un discours dans l'ensemble extrêmement antibritannique. Par ailleurs, on a pu remarquer que Hitler a rarement parlé avec autant de calme en public.

AUX ÉTATS-UNIS

« Aggravation de la tension entre les démocraties et les Etats totalitaires »

Washington, 31. — La première réaction des milieux diplomatiques américains au discours du chancelier Hitler est qu'il aggrave sérieusement la tension entre les démocraties et les Etats totalitaires.

EN ALLEMAGNE

« Déclaration extrêmement importante »

Berlin, 31. — Le discours du chancelier Hitler est considéré généralement à Berlin, dans les milieux politiques allemands, comme une déclaration très importante du point de vue de la doctrine générale du national-socialisme allant bien loin au delà du programme politique immédiat du IIIe Reich.

Dans les milieux bien informés on semble vouloir souligner ce caractère presque « hors du temps » ou en tout cas « séculaire » des déclarations du Führer, comme s'il avait parlé pour les siècles à venir et non tracé un programme pour les semaines, mois ou années à venir.

A récapituler l'exposé fondamental du Führer du IIIe Reich, on peut relever plusieurs points importants. C'est d'abor plusieurs points importants. C'est d'abord d'aveu franc des difficultés économiques et alimentaires de l'Allemagne, la nécessité pour elle, proclamée avec véhémence, d'exporter coûte que coûte. Il ne manque pas dans ce passage du discours du Führer, de menaces pour le cas où le monde croirait acculer l'Allemagne à la reddition par la famine.

La liaison avec la question coloniale est établie avec facilité par le Führer. Ses déclarations sur ce point ne présentent pas d'arguments, ni d'aspects nouveaux.

Le cas d'agression « non provoquée » contre l'Italie

L'Allemagne ne renonce pas à ses colonies, mais elle n'estime pas que cette question puisse conduire à la guerre. Cependant le Führer a proclamé la nécessité d'armer de plus en plus et s'adresse à la compréhension du peuple allemand en lui montrant la nécessité inéluctable de certains sacrifices.

Il faut noter par ailleurs que la déclaration du Führer affirmant que toute agression contre l'Italie amènerait l'Allemagne aux côtés de son alliée, mentionne très nettement le cas d'agression non provoquée, l'expression allemande « von zaune gebrochen » dont s'est servi le Führer, répondant à l'idée de l'agression non provoquée.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat en Allemagne

Sur ce point non plus, la déclaration du Führer n'a pas constitué une surprise. Par contre, l'énumération des biens appartenant aux Eglises est pleine de menaces pour l'avenir. L'éventualité d'une séparation de l'Eglise et de l'Etat a été un des passages les plus applaudis de tout le discours. On se demande si la menace cachée sous la mise en vedette des richesses de l'Eglise aura des conséquences prochaines.

« Je crois à une longue paix »

« Je crois en une longue paix », cette phrase, extraite du discours du Führer, constitue le titre en caractère gras donné par toute la presse du matin au discours prononcé par M. Adolf Hitler devant le Reichstag.

Les journaux soulignent en outre particulièrement quatre points du discours : la solidarité germano-italienne, la question juive, la question coloniale et la question religieuse.

« Le discours du Führer, écrit la « Deutsche Allemeine Zeitung », ne laisse rien à désirer du point de vue clarté. Il pouvait être clair parce que nous ne sommes plus faibles comme il y a six ans. Nous avons dernière nous l'année triomphale 1938, qui a montré qu'on pouvait opérer pacifiquement une revision des traités ».

« Nous voulons notre part des biens de ce monde »

« Tous les Allemands, déclare la « Boersen Zeitung », sont remplis d'une profonde satisfaction lorsque le Führer dépeint l'amitié de l'Allemagne nationale-socialiste forte avec l'Italie fasciste, la force de l'axe Rome - Berlin et la solidarité des Etats unis contre le Komintern, comme les traits fondamentaux d'une nouvelle renaissance de notre époque. L'Allemagne et l'Italie, marchant la main dans la main, moralement et militairement avec la force de leurs idées et la santé de leurs peuples, cela représente une puissance devant laquelle les excitateurs à la guerre les plus acharnés en deçà et au delà de l'océan Atlantique, reculeront au dernier moment ».

« Nous ne voulons rien d'autre que le droit, pour nous et pour tous, proclame le « Lokal Anzeiger ». Nous ne voulons rien d'autre que le calme et la sécurité pour notre travail et sans vouloir rien prendre aux autres de ce qui leur appartient. Nous voulons notre part des biens de ce monde ».

EN ITALIE

Excellente impression

Rome, 31. — Au sujet du discours de M. Hitler on déclare, dans les milieux autorisés : « Le discours du chancelier Hitler a suscité une excellente impression aussi bien dans les milieux gouvernementaux que dans le peuple italien. Les déclarations concernant l'Italie confirment le caractère inébranlable des liens qui existent entre l'Italie et l'Allemagne ».

D'autre part, le discours de M. Hitler occupe une place d'exception dans la presse fasciste qui met en relief la solidarité entre l'Italie et le Reich proclamée par le Führer.

Paraphrasant les paroles du chancelier, les journaux exaltent la puissance « granitique et inébranlable de l'axe » et l'étroite association qui s'est désormais établie entre les deux régimes. Ils insistent sur la nécessité d'une redistribution équitable des colonies de peuplement et des matières premières, pour faire face aux besoins d'expansion de l'Italie et de l'Allemagne.

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX